

Appel à projets 2024/2025

Saison 12

Dossier à retourner
avant le 23 février 2024
par mél à culture@landes.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE DES ÉQUIPES ARTISTIQUES EN SPECTACLE VIVANT

Cet appel à projet s'adresse à tout artiste, équipe artistique, professionnel, **du spectacle vivant** (théâtre, cirque, musique, marionnettes, danse, arts plastiques, cinéma, écriture...) **en cours de création d'une œuvre, d'une série d'œuvres ou d'un spectacle sur la saison 2024-2025** – quel que soit son degré d'avancement – et s'appuyant sur une structure juridique obéissant à la législation française.

« Culture en herbe » propose aux équipes artistiques 2 axes d'intervention :

Un accueil en résidence de création pour :

- Travailler la création dans un espace et des temps dédiés et rémunérés ;
- Confronter le projet artistique au regard critique du public adolescent et adulte ;
- Rencontrer de nouveaux opérateurs culturels et conquérir de nouveaux territoires d'expression.

Des ateliers d'Éducation artistique et culturelle pour :

- Co-construire de nouvelles approches de médiation avec une équipe pédagogique sur le long terme ;
- Partager le processus de création par le contact et l'échange avec les jeunes collégiens ;
- Proposer des ateliers de pratique artistique en direction des élèves et de l'équipe d'encadrement ;
- Imaginer un temps de restitution présentant le chemin parcouru, tout au long de l'année, avec les élèves.

Objectifs pour le collège

- **Éducatifs**: dresser des passerelles entre les savoirs fondamentaux et leur expression dans l'art et la création artistique; valoriser le collégien dans un espace de travail et d'expression différent; l'encourager à mobiliser des ressources personnelles différentes;
- **Artistiques**: favoriser la rencontre et le dialogue entre monde artistique et monde éducatif, entre artistes et collégiens; croiser les disciplines, expérimenter, pratiquer; observer et comprendre le processus de création d'une œuvre; vivre l'expérience de l'artiste dans des conditions professionnelles (restitution);
- **Culturels**: inciter les collégiens à développer une pratique artistique, les inscrire dans un environnement culturel territorial; éduquer leur regard de spectateur.

En pratique

- Par saison, en moyenne quatre collèges, répartis sur l'ensemble du territoire landais, et quatre équipes artistiques bénéficient du dispositif Culture en herbe. Les collèges mettent des locaux à la disposition des artistes ou des équipes artistiques, à la fois pour la création et pour les ateliers de médiation;
- L'équipe artistique intervient 20 à 25 jours au total, avec au moins 5 jours consécutifs de présence au collège pour la période de résidence artistique. Environ 40 % du temps sera réservé au travail de création des artistes et environ 60 % aux ateliers avec les élèves jusqu'à la restitution;
- Une restitution finale présentant le travail effectué tout au long de l'année avec les collégiens sera proposée aux élèves des collèges et pour le tout public à l'issue du projet en dehors de l'établissement scolaire, dans un lieu communal. La restitution n'a pas forcément lieu dans une salle de spectacle équipée. Leur choix et leur équipement sont assurés par le Département;

Le Département réserve, en moyenne, une enveloppe de 10 000 € par projet toutes charges comprises, comprenant les salaires (ateliers de médiation et résidence artistique), les frais techniques, logistiques et administratifs et incluant la restitution du projet avec les élèves. Le budget dédié à l'équipe artistique est fonction du nombre d'intervenants et de leur provenance géographique.

Calendrier

■ 23 février 2024	Date limite de dépôt des candidatures. Celles-ci seront examinées par la Direction de la Culture et du Patrimoine en fonction des attentes des établissements sélectionnés, de la singularité de la proposition artistique, du contenu pédagogique des ateliers, de l'expérience en milieu scolaire et des disciplines artistiques privilégiées par les collèges;
■ Mai 2024	Sélection de l'artiste ou de l'équipe artistique retenus pour la saison 12 de « Culture en herbe »;
■ Juin 2024	Mise en relation des collèges et de l'artiste ou de l'équipe artistique et début de la co-construction du projet;
■ Septembre 2024	Co-construction des projets (contenu pédagogique et calendrier);
■ Octobre-novembre 2024	Début des projets dans les collèges;
■ Mai-Juin 2025	Fin des projets , restitutions et bilans.



Fiche d'identité du projet de création :

Titre :

Discipline(s) :

Nombre d'artiste(s) :

Date de sortie (première) :

Présentation du projet artistique (en 5 lignes) :

.....
.....
.....
.....
.....

Principale thématique abordée :

Public visé :

- En quoi la résidence dans un collège et les ateliers avec les élèves nourriraient votre projet de création ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....